



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de HOHROD  
- Séance du 9 avril 2021 -**

*sous la présidence de M. Matthieu BONNET, Maire*

La séance a été ouverte à 19h37

Présents	11	M. BONNET Matthieu ; M. FRITSCH Charles ; Mme DIERSTEIN-MULLER Francine ; M. GEORGEON Éric ; M. DEYBACH Michel ; Mme HIGLISTER Sylvie ; M. MADHER Jérôme ; M. FRITSCH Willy ; M. SAUMON Maxime ; Mme MICLO Stéphanie ; M. Pierre OTTER
Absent(e)s et excusé(e)s		
Absent(e)		
Procuration		
Secrétaire de séance	1	Éric GEORGEON
Invité		

---

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 février 2021	25
2. Personnel communal – Mise à jour des emplois permanents	26
3. Conseil municipal – Etat annuel des indemnités des élus	27
4. Finances communales	27
4.1. Budget Général – Affectation des résultats 2020	27
4.2. Budget SE – Affectation des résultats 2020	28
5. Finances communales 2021 – Budget Général	29
5.1. Vote des subventions	29
5.2. Vote du Budget Primitif	29
5.3. Vote des taux d'imposition	31
5.4. Demande de subventions	31
6. Finances communales 2021 – Budget Service des Eaux	31
6.1. Fixation du prix de l'eau et de l'assainissement	31
6.2. Redevances ABRM	32
6.3. Remplacement des compteurs d'eau	32
6.4. Vote du Budget Primitif	32
6.5. Demande de subventions	34
7. Remboursement des frais avancés par les élus	34
8. Points divers	34

### **1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 février 2021**

Le compte rendu de la réunion du 26 février 2021 a été adressé aux Conseillers. Les Conseillers approuvent le compte rendu de la réunion du 26 février 2021.

## **2. Personnel communal – Mise à jour des emplois permanents**

M. le Maire expose que les pratiques passées portant sur la création de postes se référaient uniquement aux grades, sans définir ni préciser les missions attachées à l'emploi créé et que ces pratiques ne répondent pas totalement aux exigences légales, qui imposent à la collectivité de préciser la nature des emplois créés et d'en définir le contenu. La notion d'emploi renvoie en effet aux missions confiées à l'agent alors que le grade se définit comme le titre qui confère à son titulaire vocation à occuper certains emplois.

M. le Maire propose de régulariser la situation en supprimant l'ensemble des postes et de créer les emplois correspondants afin de les faire correspondre aux exigences légales.

M. le Maire précise que ces créations d'emplois n'emporteront pas recrutement de personnel supplémentaire.

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 12 ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 41 ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- Vu le tableau des effectifs adopté en conseil municipal lors de la séance du 3 avril 2017 ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.
- **DÉCIDE** à l'unanimité de créer les emplois ci-dessous en remplacement de l'état du personnel adopté le 03/04/2017 :

### **Service administratif**

<b>Métiers</b>	<b>Grades</b>	<b>Durée hebdomadaire de service</b>	<b>Nombres d'emplois</b>
<b>Secrétaire de mairie</b>	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe Rédacteur territorial Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe Attaché	35 heures	1

### **Service technique**

<b>Métiers</b>	<b>Grades</b>	<b>Durée hebdomadaire de service</b>	<b>Nombres d'emplois</b>
<b>Agents techniques polyvalents en milieu rural</b>	Adjoint technique territorial Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint technique territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe Agent de maîtrise territorial	35 heures	1
<b>Agents techniques polyvalents en milieu rural</b>	Adjoint technique territorial Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint technique territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe Agent de maîtrise territorial	17,5 heures	1

COMMUNE DE HOHROD  
PV CM DU 09/04/2021

### 3. Conseil municipal – Etat annuel des indemnités des élus

Conformément à l'article 92 de la loi « Engagement et proximité », M. le Maire précise au Conseil Municipal qu'il est maintenant obligatoire d'informer les membres du Conseil Municipal des indemnités perçues courant de l'exercice N-1. Les indemnités versées en 2020 sont les suivantes :

	Qualité	Indemnité de fonction (net)	Autre	Total annuel (net)
<b>FLORENCE Bernard</b>	Maire	4 116,67 €	Téléphonie : 100,00 € TTC	4 216,67 €
<b>BONNET Matthieu</b>	Maire	5 904,45 €		5 904,45 €
<b>DIERSTEIN-MULLER Francine</b>	Adjointe	3 431,70 €		3 431,70 €
<b>FRITSCH Charles</b>	Adjoint	3 431,70 €	Téléphonie : 216,00 € TTC	3 647,70 €
<b>GEORGEON Éric</b>	Adjoint	2 331,49 €		2 331,49 €
<b>Total</b>				<b>19 532,01 €</b>

### 4. Finances communales

#### **4.1. Budget Général – Affectation des résultats 2020**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rappel du compte administratif de l'exercice **2020**.  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT FIN 2019	PART AFFECTEE A LA SI (compte 1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESULTAT CUMULE FIN 2020	RESTES A REALISER 2020	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
<b>INVEST</b>	-158 540,25		180 063,85	21 523,60	D 2 000,00 R	19 523,60
<b>FONCT</b>	71 081,80	71 081,80	77 389,50	77 389,50		77 389,50
<b>TOTAL</b>	<b>- 87 458,45</b>	<b>71 081,80</b>	<b>257 453,35</b>	<b>98 913,10</b>		<b>96 913,10</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	<b>77 389,50 €</b>
---	--------------------

COMMUNE DE HOHROD  
PV CM DU 09/04/2021

<b>Affectation obligatoire :</b> <i>à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)</i>	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> <i>Affectation complémentaire en réserve (C/1068)</i>	- €
<i>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)</i>	<b>77 389,50 €</b>
<i>Total affecté au compte C/1068</i>	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	0,00 €
Déficit à reporter ligne 002	0,00 €
<i>A reporter en ligne 001 du BP 2021</i> <b>21 523, 60 €</b>	

M. Maxime SAUMON rejoint la séance à 19h48.

#### 4.2. Budget SE – Affectation des résultats 2020

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT FIN 2019	PART AFFECTEE A LA SI (compte 1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESULTAT CUMULE FIN 2020	RESTES A REALISER 2020	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
<b>INVEST</b>	162 511,50		32 593,04	195 104,64	D   169 000,00 R	26 104,54
<b>FONCT</b>	83 483,62	0,00	-14 614,78	68 868,84		68 868,84
<b>TOTAL</b>	<b>245 995,12</b>	<b>0,00</b>	<b>17 978,26</b>	<b>263 973,38</b>		<b>94 973,38</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	<b>68 868,84 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> <i>à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)</i>	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> <i>Affectation complémentaire en réserve (C/1068)</i>	- €
<i>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)</i>	<b>68 868,84 €</b>
<i>Total affecté au compte C/1068</i>	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	0,00 €
Déficit à reporter ligne 002	0,00 €
<i>A reporter en ligne 001 du BP 2021</i> <b>195 104,54 €</b>	

## **5. Finances communales 2021 – Budget Général**

### **5.1. Vote des subventions**

M. Éric GEORGEON, Président de l'association Martla, M. Willy FRITSCH, Président de l'Association Les Petits Houx et M. Jérôme MADHER, Président de l'association Les Amis du Versant du Soleil sortent de la salle du conseil pour le vote des subventions aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les subventions suivantes :

<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	<b>Montant de la subvention 2020 en €</b>	<b>Montant demandé en 2021 En €</b>
Amicale des Sapeurs-Pompiers	720	720
APALIB	216	237
APAMAD	232	255
Cercle généalogique	15	15
Club vosgien Vallée de Munster	400	400
EMDV – Ecole de musique	720	560
Fonds de solidarité Vallée de Munster	200	200
GAS – Mairie de Bollwiller	85	0
Grégoria	0	0
MAM - Maison des assistantes maternelles	0	750
Mémorial du Linge	100	100
Œuvres scolaires	0	0
Prévention routière	50	50
Skieurs du Tanet	200	160
Sysney Kids	520	560
Union départementale des Sapeurs-Pompiers	240	200
<b>TOTAL</b>	<b>3 698</b>	<b>4 207</b>

Le montant total des subventions accordées s'élève ainsi à 4 207 €. Les crédits seront inscrits au BP 2021 sur le compte 6574.

### **5.2. Vote du Budget Primitif**

M. le Maire rappelle les principaux projets 2021 déjà détaillés en Commissions réunies du 26 mars 2021 :

- Pose de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux secs - Chemin de la Forêt
- Etablissement d'une carte communale
- Fourniture et pose d'un module complémentaire pour l'aire de jeux
- Dépenses culturelles
- Sécurisation de la traversée du Village

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de Budget Primitif Général suivant :

COMMUNE DE HOHROD  
PV CM DU 09/04/2021

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN €</b>		
Chapitre 20	Frais d'études et subventions d'équipement versées	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées	2 800,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	83 600,00
Chapitre 23	Travaux en cours	0,00
	<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>106 400,00</b>
020	Dépenses imprévues	7 000,00
	<b>Total dépenses financières</b>	<b>7 000,00</b>
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00
	Reste à réaliser (travaux)	2 000,00
D 001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>115 400,00</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT EN €</b>		
Compte 1068	Affectation en réserves	0,00
Chapitre 10	Dotations Fonds divers	7 800,00
Chapitre 13	Subvention d'investissement	4 100,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	<b>0,00</b>
Chapitre 024	Produits de cessions	53 200,00
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>65 100,00</b>
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	65 404,41
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	4 215,09
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00
	Reste à réaliser	0,00
R001	Solde d'exécution positif reporté	21 523,60
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>156 243,10</b>

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN €</b>		
Chapitre 011	Charges à caractère général	150 350,00
Chapitre 012	Charges de personnel	121 650,00
Chapitre 014	Atténuation de produits	1 000,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	62 700,00
Chapitre 66	Charges financières	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	200,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	10 000,00
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>345 900,00</b>
Chapitre 023	Virement section d'investissement	65 404,41
Chapitre 042	Opération d'ordre entre sections (dot amortissements)	4 215,09
	<b>Total dépenses d'ordres</b>	<b>69 619,50</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>415 519,50</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN €</b>		
Chapitre 70	Produits des services	73 150,00
Chapitre 73	Impôts et taxes	168 921,00
Chapitre 74	Dotations et participations	90 559,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	2 400,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	3100,00
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>338 130,00</b>
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	0,00
R002	Résultat de fonctionnement reporté	77 389,50
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>415 519,50</b>

### 5.3. Vote des taux d'imposition

Il revient au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou la hausse des taux d'imposition relatifs à la taxe foncière sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti. Il est rappelé que la commune n'agit plus sur le produit fiscal de la taxe d'habitation, ce qui diminue les futures recettes de la commune lors d'une augmentation des taux.

M. le Maire expose que la section d'investissement est votée en suréquilibre grâce à la recette attendue de la vente d'un terrain communal à Hohrodberg, chemin du Walhlenstall. Les recettes de bois, toujours incertaines, restent à la baisse. Il est prudent de maintenir l'augmentation des recettes par le levier des impôts directs, sur les propriétés bâties et non bâties, afin de compléter la dynamisation des bases.

Il est également expliqué que suite à la suppression de la taxe d'habitation, la recette de cette taxe communale a été remplacée en compensation par l'ajout complémentaire du taux du foncier bâti qui était destiné auparavant au département. De ce fait, il est proposé de voter une augmentation de 2% sur les taux communaux de 2020. Selon la loi de finances, il est ajouté au taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties le taux de l'ancienne taxe départementale pour compenser la suppression de la taxe d'habitation. Cela garantit aux contribuables d'être assujettis au même taux global de taxe foncière que 2020 hors augmentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** pour l'année 2021, une augmentation des taux en vigueur de 2 %, à savoir :

	2019	2020 + 5 %	2021 + 2 %
Taxe d'habitation	9,86 %	-	-
Taxe foncière sur propriétés bâties	11,60 %	12,18 %	25,59 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties	52,27 %	54,88 %	55,98 %
Produit fiscal attendu TF et TH	113 310 €	117 111 €	
Produit fiscal TH et TF encaissé	112 597 €	117 147 €	
Produit fiscal attendu TF – hausse 2 %			120 383 €
Produit prévisionnel de la TH			21 077 €
Contribution coefficient correcteur			- 18 232 €
Produit fiscal attendu TF et TH			123 228 €

### 5.4. Demande de subventions

- DEMANDES DE SUBVENTIONS A INTERVENIR

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à instruire toute demande de subvention qui pourrait intervenir au Budget Général au courant de l'exercice 2021,
- CHARGE M. le Maire à signer tout document y relatif.

## 6. Finances communales 2021 – Budget Service des Eaux

### 6.1. Fixation du prix de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** le maintien, pour l'année 2021, des tarifs suivants, identiques à 2020 :
  - Abonnement annuel : 136,00 €
  - Location annuelle du compteur : 19,60 €

COMMUNE DE HOHROD  
PV CM DU 09/04/2021

Il est discuté la modification des tranches dégressives sur le tarif de l'eau, pour les gros consommateurs, au regard de leur pertinence lors de la facturation.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la modification du tarif dégressif en vigueur comme suit :

Tranche	Prix du m <sup>3</sup>
0 à 500 m <sup>3</sup>	1,90 €
A partir de 501 m <sup>3</sup>	1,78 €

La période de facturation reste calquée sur l'année civile avec une édition des factures semestrielles (semestre 1 : consommation estimée ; semestre 2 : consommation sur la base d'un relevé du compteur).

Concernant la redevance d'assainissement, M. le Maire explique que les recettes doivent couvrir les dépenses d'exploitation du service, et notamment les charges liées au traitement des eaux usées facturées par le SITEUCE et les frais d'entretien et de maintenance des assainissements autonomes regroupés. Il s'avère que pour équilibrer ces dépenses, il est nécessaire d'augmenter la redevance d'assainissement, qui n'a pas évolué depuis 2009. Les frais liés à l'eau potable étant équilibrés, il est proposé de conserver le prix de l'eau de 2020, non augmenté depuis 2013.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la hausse de la redevance d'assainissement et fixe son montant à **0,90 € / m<sup>3</sup>** pour l'ensemble des habitations soumises à la redevance (HOHROD et HOHRODBERG) pour l'année 2021.
- **DÉCIDE** le maintien du prix du m<sup>3</sup> d'eau à 1,90 € / m<sup>3</sup> pour l'ensemble des habitations bénéficiant du service des eaux (HOHROD et HOHRODBERG) pour l'année 2021.

## 6.2. Redevances ABRM

Les taux des redevances, fixés par l'Agence Bassin Rhin Meuse sont les suivants pour l'année 2021 (identiques à 2020) :

- Redevance pour pollution domestique : 0,35 € / m<sup>3</sup>
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0,233 / m<sup>3</sup>

## 6.3. Remplacement des compteurs d'eau

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** le maintien du prix du remplacement d'un compteur d'eau (détérioration suite au gel par exemple) au montant de 55 € TTC.

La facturation de la main d'œuvre sera faite en fonction du temps réel passé par l'employé communal pour la dépose de l'ancien compteur et l'installation du nouveau.

## 6.4. Vote du Budget Primitif

Les projets d'investissement 2021 sont détaillés, à savoir :

- Travaux chemin de la Forêt : 150 000 € TTC
- Travaux de clôture : 15 000 € TTC
- Travaux d'étanchéité du réservoir du Kuhsbach : 85 000 € TTC



COMMUNE DE HOHROD  
PV CM DU 09/04/2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de Budget Primitif Eau et assainissement suivant :

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN €</b>		
Chapitre 20	Frais d'études	0,00
Chapitre 21	Acquisition matériel et immobilisations corporelles	87 500,00
Chapitre 23	Travaux	4 900,00
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>92 400,00</b>
020	Dépenses imprévues	5 000,00
	<b>Total dépenses financières</b>	<b>5 000,00</b>
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	10 947,34
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00
	Reste à réaliser (travaux)	169 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>277 347,34</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT EN €</b>		
Compte 1068	Affectation en réserves	0,00
Chapitre 10	FCTVA – autres réserves	7 000,00
Chapitre 13	Subventions d'équipement	0,00
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>7 000,00</b>
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	49 619,11
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	66 247,07
R 001	Résultat reporté	195 104,54
	Reste à réaliser	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>317 970,72</b>

<b>DEPENSES D'EXPLOITATION EN €</b>		
Chapitre 011	Charges à caractère général	27 750,00
Chapitre 012	Charges de personnel	12 500,00
Chapitre 014	Atténuation de produits	11 300,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	12 000,00
Chapitre 66	Charges financières	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	100,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	4.000,00
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>67 350,00</b>
Chapitre 68/42	Dotations aux amortissements	66 247,07
Chapitre 023	Virement section d'investissement	49 619,11
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>115 866,18</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>183 216,18</b>

<b>RECETTES D'EXPLOITATION EN €</b>		
Chapitre 70	Vente de produits	103 400,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>103 400,00</b>
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	10 947,34
R002	Résultat de fonctionnement reporté	68 868,84
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>183 216,18</b>

## 6.5. Demande de subventions

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à instruire toute demande de subvention qui pourrait intervenir au budget Service des Eaux au courant de l'exercice 2021,
- **CHARGE** M. le Maire à signer tout document y relatif.

## 7. Remboursement des frais avancés par les élus

Dans le cadre de l'opération « Colis des Aînés », Mme Francine DIERSTEIN-MULLER présente le justificatif de paiement des sacs shopping personnalisés pour un montant total de 405,30 € TTC et réalisé par elle-même par paiement en ligne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD** pour le remboursement de la somme de 405,30 € TTC à Mme Francine DIERSTEIN-MULLER au titre du paiement effectué.

## 8. Points divers

- Travaux de détection et de levés topographiques des systèmes d'alimentation en eau potable et d'assainissement

M. le Maire informe les conseillers municipaux que dans le cadre du diagnostic complet des réseaux d'eau potable et d'assainissement des communes de la Vallée de Munster, le levé topographique des réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales et d'eau potable communaux sera réalisé à compter du 26 avril 2021 par le cabinet Schaller-Roth-Simier, mandaté par la Communauté de Communes. Lors de ce levé, les regards de branchement d'assainissement situés à l'intérieur des propriétés devront être relevés. Un courrier sera distribué par la commune aux riverains pour autoriser les géomètres à pénétrer dans les propriétés afin de réaliser les relevés.

- Lot de chasse n° 1 – Information - Agrément d'un nouveau permissionnaire

M. le Maire informe le Conseil municipal que M. Robert ANDRE, locataire du lot n° 1 de la chasse communale pour la période 2017 – 2024 demande l'agrément d'un nouveau permissionnaire pour ce lot, à savoir M. Francis STOQUERT domicilié à RIBEAUVILLE (68150).

Conformément au cahier des charges de la chasse communale 2015-2024, le permissionnaire doit être agréé par le Conseil Municipal après avis de la Commission communale consultative de la Chasse.

Il sera donc nécessaire de réunir les membres de cette commission prochainement.

- M. Charles FRITSCH informe le conseil municipal du courrier de M. Cuny pour la demande de la taille du tilleul situé Chemin du Vorderberg. Le conseil valide la taille de cet arbre. M. Fritsch prendra contact avec M. Cuny et M. Wery, riverains, pour organiser la taille de cet arbre. Cette intervention aura lieu certainement cet hiver, le printemps ayant débuté avec la montée de la sève.
- Les conseillers municipaux ont été informés des résultats des comptages qui ont été faits début avril sur la population en ongulés (cervidés notamment), et dont la population augmente fortement. Le conseil en prend acte.
- Mme Francine DIERSTEIN-MULLER fait le retour sur la chasse aux œufs organisée conjointement par la Commune et la MAM (Maison d'Assistants Maternels) et qui s'est déroulée le mercredi 31 mars 2021 au Bergbrochen. Etaient présents une vingtaine d'enfants et une dizaine d'adultes. Toutes les mesures sanitaires ont été respectées pour permettre aux enfants et parents de passer un moment convivial, cette opération fut une très belle réussite.
- Compte tenu du contexte sanitaire, la journée citoyenne prévue le 15 mai est en suspens. Selon l'évolution, cette dernière sera organisée ou bien annulée.

Plus aucune question n'étant soulevée, M. le Maire clôt la séance à 21h13.

COMMUNE DE HOHROD  
PV CM DU 09/04/2021

Tableau des signatures

Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal  
de la Commune de HOHROD  
de la séance du 09/04/2021

Ordre du Jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 février 2021
2. Personnel communal – Mise à jour des emplois permanents
3. Conseil municipal – Etat annuel des indemnités des élus
4. Finances communales
  - 4.1. Budget Général – Affectation des résultats 2020
  - 4.2. Budget SE – Affectation des résultats 2020
5. Finances communales 2021 – Budget Général
  - 5.1. Vote des subventions
  - 5.2. Vote du Budget Primitif
  - 5.3. Vote des taux d'imposition
  - 5.4. Demande de subventions
6. Finances communales 2021 – Budget Service des Eaux
  - 6.1. Fixation du prix de l'eau et de l'assainissement
  - 6.2. Redevances ABRM
  - 6.3. Remplacement des compteurs d'eau
  - 6.4. Vote du Budget Primitif
  - 6.5. Demande de subventions
7. Remboursement des frais avancés par les élus
8. Points divers

Prénom et Nom	Qualité	Signature	Procuration
Matthieu BONNET	Maire		
Charles FRITSCH	1 <sup>er</sup> Adjoint		
Francine DIERSTEIN-MULLER	2 <sup>ème</sup> Adjointe		
Éric GEORGEON	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
Pierre OTTER	Conseiller municipal		

COMMUNE DE HOHROD  
PV CM DU 09/04/2021

Stéphanie MICLO	Conseillère municipale		
Michel DEYBACH	Conseiller municipal		
Sylvie HIGLISTER	Conseillère municipale		
Jérôme MADHER	Conseiller municipal		
Willy FRITSCH	Conseiller municipal		
Maxime SAUMON	Conseiller municipal		